

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION  
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
11 octobre 2023

PUBLIE LE : 19 OCT. 2023

Délibération n°231011-8 : Mise à disposition du domaine public au Dôme pour le tournage de la série « Joséphine, Ange Gardien »

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à vingt et un heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le quatre octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

**PRESENTS**

<b>AIGREMONT</b>	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CHAMBOURCY</b>	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

<b>AIGREMONT</b>	Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>CHAMBOURCY</b>	Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PECQ</b>	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
<b>LE VESINET</b>	Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communes non représentées** : Le Pecq, Le Vésinet

**Assistaient à la séance**

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>7</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>10</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>/</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>9 pour la délibération relative au tournage de « Joséphine ange gardien » 10 pour les autres délibérations</b>

**OBJET : MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC AU DOME POUR LE  
TOURNAGE DE LA SERIE « JOSEPHINE, ANGE GARDIEN »**

**RAPPORTEUR** : Madame TUVI, Vice-présidente

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-3 ;

**CONSIDÉRANT** que la société DEMD Productions a contacté le Syndicat pour le tournage, sur les espaces intérieurs et extérieurs du Dôme, de plusieurs scènes de la série « Joséphine ange gardien », diffusée sur TF1 ;

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat et la société ont convenu d'un tournage du 23 octobre au 3 novembre 2023, sous réserve de 2 jours supplémentaires les 19 et 20 octobre 2023, le tournage se déroulant au sein de différents espaces de l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** le projet de convention de tournage et de mise à disposition du domaine public établi en conséquence ;

**LE COMITÉ,**

Après avoir entendu les explications de sa Vice-présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité**, en l'absence du Président qui ne prend pas part au vote,

**APPROUVE** la convention de tournage et de mise à disposition du domaine public pour le tournage, sur les espaces intérieurs et extérieurs du Dôme, de plusieurs scènes de la série « Joséphine, ange gardien » diffusée sur TF1, arrêtant une redevance d'occupation du domaine public de 20 000 euros, sous réserve de besoins supplémentaires arrêtés par avenant.

**AUTORISE** Monsieur Benoît BURGAUD, Premier Vice-président, à signer ladite convention, avec la société DEMD Productions sise 46 avenue de Breteuil 75007 Paris Siret 377 608 377 00091, ainsi que tout document nécessaire à son exécution incluant les éventuels avenants sans incidence financière ou ne portant que sur de nouveaux créneaux de mise à disposition en contrepartie d'une redevance d'occupation.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 18/10/2023

Transmis en préfecture et affiché le 19/10/2023

**Marie-Pascale TUVI**  
Secrétaire de séance

**Pour Extrait Conforme**

  
**Benoît BURGAUD**  
Premier Vice-président  
du Syndicat Intercommunal